

JEU CONCOURS : GAGNEZ VOTRE POIDS EN POMMES – RONGY 2014

Si vous répondez correctement aux 9 premières questions, vous gagnerez un sachet de pommes.
La 10^{ème} question servira à répartir les éventuels ex aequo pour le gros lot.

NOM : _____ PRÉNOM : _____ VOTRE POIDS : _____
ADRESSE : _____ CODE POSTAL : _____
LOCALITÉ : _____ TEL : _____

1) De quelle couleur est la pomme sur ce célèbre tableau du peintre René Magritte ?

- A- Noire et blanche C- Verte E- Jaune
B- Rouge D- Orange F- Rose



2) Quel pays est le plus gros producteur de pommes au monde ?

- A- La Chine D- La Belgique
B- La France E- L'Afrique du Sud
C- Le Bhoutan F- La Nouvelle Zélande

3) Qui a chanté l'air « des pommes, des poires et des scoubidou-bidou-ah... » ?

- A- Michel Fugain D- Elvis Presley
B- Lino Ventura E- Claude François
C- DJ Fil F- Sacha Distel

4) Parmi ces produits, lequel n'est pas issu de la pomme ?

- A- Le vinaigre de cidre D- Le pommeau
B- La rabote E- La figotte
C- La rainette F- Le sirop de Liège

5) Quelle action a notamment la pomme, selon une étude canadienne ?

- A- Freiner la calvitie D- Diminuer le mal de dos
B- Faire pousser les ongles E- Améliorer le sens de l'orientation
C- Améliorer la libido F- Servir de répulsif contre les fourmis

6) Quelle nouvelle variété résistante aux maladies le CRA-W a-t-il créée ?

- A- Annabelle D- Coccinelle
B- Citronelle E- Coxybelle
C- Elétrobelle F- Delicox's

7) Quel est le fruit le plus cultivé en Belgique ?

- A- La cerise D- La poire
B- La fraise E- La banane
C- La pomme F- La noix

8) Quel groupe mythique a fondé la maison de disque « Apple Records » ?

- A- Les Beatles C- Les Ballbreakers E- Les Rolling Stones
B- Led Zeppelin D- Babylon Circus F- La Jeunesse Rongyçienne

9) Quelle variété n'est pas produite par les Vergers de Brunehaut ?

- A- Rubinette D- Court-pendu G- Dries
B- Pirouette E- Gueule de mouton H- Spion
C- Karnaval F- Tentation I- Winter Banana

10) Devinez le poids exact des fruits exposés dans l'aquarium : _____ KG _____ grammes

Le gagnant du gros lot sera avisé par téléphone et pourra retirer son gain aux Vergers de Brunehaut. Les bonnes réponses seront publiées sur le site www.lesvergersdebrunehaut.be dès le 15 octobre.